

**Paris, le 8 novembre 2018**

**3EME CONFERENCE ANNUELLE DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE :**

**La filière nautique française s'affirme aujourd'hui comme un acteur maritime de premier plan**

Réunis au sein de la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)**, les quatre **familles du nautisme (industrie et services, ports de plaisance, usagers et monde sportif)** ont réaffirmé leur unité et leur volonté de conduire collectivement des projets.

« *De notre diversité est née une vision et une force commune d'anticipation* » a déclaré Yves Lyon-Caen, Président de la CNP, en ouverture de la 3<sup>ème</sup> édition de sa Conférence annuelle.

**Le Comité Nautisme et Plaisance, un cadre de travail innovant et une nouvelle relation de confiance publique-privée.**

A quelques jours du prochain comité Interministériel de la Mer (CIMER) présidé par le Premier ministre, Vincent Bouvier, Secrétaire Général de la Mer (SG Mer) a souligné que « *le nautisme est désormais pleinement pris en compte dans la dynamique inter ministérielle* » à travers le **Comité Nautisme et Plaisance**. Née il y a un an, cette formation innovante offre aux acteurs de la filière, aux administrations et aux régions littorales un espace de dialogue, de concertation et de travail et instaure « *un lien de confiance entre les acteurs privés et publics* » pour reprendre les mots du SG Mer.

Fruit de ce travail, les vice-présidents de la CNP ont présenté les avancées obtenues concrètement et notamment :

- la mise en place de la 1<sup>ère</sup> filière mondiale de **déconstruction des bateaux** au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;
- les travaux sur le poids économique de la filière nautique engagés dans plusieurs régions (Pays de Loire, Occitanie, Sud PACA...) qui mèneront en 2020 à la mise en place d'un **observatoire permanent des retombées économiques du nautisme** sur le littoral métropolitain ;
- le travail sur une **nouvelle organisation du sport** associant les acteurs économiques et sociaux-éducatifs aboutissant à la mise en place d'une **expérimentation en Région Bretagne** ;
- la prise en compte de l'importance du sujet des **dragages** pour les ports de plaisance, central pour leur équilibre économique ;
- la volonté des usagers de développer une **pêche de loisirs** en mer durable et **écoresponsable** et de mettre en œuvre les axes de la charte d'engagements et d'objectifs signée en 2010.

## **Les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations des acteurs pour 2019.**

Ports propres, navires à moindre impact, déconstruction, usages durables, réforme fiscale, éducation à l'eau... la feuille de route pour 2019 est dense.

La préservation du milieu est une nécessité pour un développement harmonieux de la filière nautique. La CNP appelle à favoriser l'essor d'une nouvelle « **génération nautique** » par une politique puissante de **développement d'éducation à l'eau** reposant sur un partenariat public – privé.

**L'évolution de la fiscalité de la plaisance (DAFN)** annoncée par le Gouvernement devra répondre au développement durable de la filière. La CNP appelle à moderniser cette fiscalité pour qu'elle puisse participer à l'économie de la filière et qu'elle contribue pleinement à la transition durable.

Le potentiel des **eaux intérieures** et du **nautisme ultra marin** doit se développer. La CNP élargira ses travaux à ces « nouvelles frontières » qui renforcent la dynamique nautique française.

**Mutation nécessaire des ports de plaisance**, les élus locaux doivent se saisir de l'enjeu économique et social des infrastructures et participer activement à l'essor portuaire. La CNP appelle le gouvernement à **sécuriser juridiquement les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime**.

Afin de mieux préserver les ressources halieutiques, la CNP appelle les services de l'Etat à mettre en œuvre **pour les espèces menacées** la recommandation des associations et fédérations d'usagers d'une **déclaration obligatoire et gratuite des pêcheurs de loisirs**.

La **planification maritime**, entrera en juin prochain dans une phase d'écriture des projets territoriaux. Au-delà des concepts, la CNP entend travailler au sein du Comité du nautisme et de la Plaisance à la mise en place d'une **politique de moyens dédiés**.

La communauté nautique s'est donné rendez-vous aux prochaines Assises du Nautisme et de la Plaisance en avril prochain.

---

### **Contacts presse : My RP by BPFConseil**

Béatrice Parrinello-Froment [beatriceparrinello@bpfconseil.com](mailto:beatriceparrinello@bpfconseil.com) 06 63 72 16 06  
Justine Germond [justine@bpfconseil.com](mailto:justine@bpfconseil.com) 06 30 19 79 77

#### ***A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance***

Lancée en octobre 2015, elle réunit 20 membres représentant les 4 familles du nautisme et de la plaisance : industries/services nautiques, ports de plaisance, fédérations sportives délégataires et assimilés, Fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux. Elle copréside avec le SG Mer le Comité Nautisme et Plaisance, cadre interministériel de concertation de la filière nautique.

**Contact :** [sg@confederationnautisme.fr](mailto:sg@confederationnautisme.fr) – Tél : +33 (0)6 19 14 32 45  
[www.confederationnautisme.fr](http://www.confederationnautisme.fr)